



COMITE INTERMINISTERIEL D'ACTION SOCIALE DU 19 JANVIER 2022
DECLARATION LIMINAIRE DES ORGANISATIONS SYNDICALES FONCTION PUBLIQUE
FO, FSU, CFTD, CGT, SOLIDAIRES et CFE-CGC

Madame la Directrice Générale,

Avec ce CIAS, nous clôturons une deuxième année sous les auspices d'une crise qui affecte durement les agents dans leur vie quotidienne et professionnelle et une pandémie dont il est bien compliqué d'entrevoir l'issue et les séquelles qu'elle laissera dans notre société. Nous en constatons cependant déjà les impacts sur les prestations de l'action sociale interministérielle. Les difficultés à trouver un logement, à faire garder ses enfants -accrues avec le télétravail-, la nécessité d'avoir une bonne alimentation pour protéger sa santé, le besoin de lien social et l'accès facilité à la culture et aux loisirs ne se sont probablement pas fait ressentir à un tel niveau depuis bien longtemps. Et pourtant les faits sont là, la plupart des prestations de l'ASI dans tous ces domaines connaissent un fléchissement.

Certes les motifs peuvent être divers et les dépenses, que ce soient celles des agent.e.s de la FPE ou celles constatées dans les différentes lignes budgétaires de l'ASI connaissent des fluctuations conjoncturelles. Pour autant, il apparaît aux organisations FO, FSU, CFTD, CGT, Solidaires et CFE-CGC que la consommation budgétaire sur des prestations essentielles s'inscrit dans une tendance orientée à la baisse depuis plusieurs années. Nous constatons aussi très concrètement que cela se traduit par une baisse plus que sensible du nombre des bénéficiaires là où le suivi nous permet de le mesurer. Ce sont les raisons pour lesquelles les organisations précédemment citées réclament que soient enfin prises en compte leurs revendications, celles qui s'inscrivent dans la durée, celles qui ambitionnent de rendre pérenne les prestations essentielles pour les agents et qui ont aussi pour objectif d'élargir leur public cible.

Pour cela, nous demandons que soient remis rapidement à l'ordre du jour de nos échanges dans les semaines et les mois à venir :

- La révision de la circulaire DGAFF n°256 du 15 juin 1998 relative aux dispositions applicables aux agents des administrations de l'Etat en matière de prestations d'action sociale à réglementation commune
- La révision de la circulaire du 21 décembre 2015 relative à l'organisation et au fonctionnement des restaurants inter administratifs

Pour cela, nous réclamons aussi des mesures dont les retombées soient perceptibles pour un périmètre conséquent d'agents.

Pour le chèques vacances, une révision d'ampleur du barème et des montants pour les agent.es nouvellement recruté.es notamment.

Nous demandons également que le taux d'abattement de 20% dans les DROM, soit porté au pourcentage réel de sur-rémunération (40 ou 50% selon les territoires) afin de mettre un terme à l'inégalité entre les agent.e .s concerné.e.s et ceux de métropole.

Il doit y avoir une nouvelle impulsion donnée à la réservation de berceaux et la création de places réservées aux personnels de la FPE. Elles doivent s'appuyer en particulier sur les économies réalisées grâce au renouvellement des marchés mais aussi sur les fonds de concours (CEJ/CTRE) dont les montants doivent s'ajouter aux crédits prévus par la loi de finances.

En ce qui concerne la reprise des réservations de logements pérennes, sur du droit unique ou du droit de suite, elle doit pouvoir s'étendre rapidement à l'ensemble des zones en tension en commençant notamment par les plus grandes métropoles ainsi que sur l'outre-mer. Par ailleurs, et même si le 5 % fonctionnaire ne relève pas du domaine de l'ASI, nous revendiquons expressément que la gestion de ce parc soit rendue enfin efficiente et puisse permettre d'avoir une visibilité sur l'offre et les besoins exprimés.

Quant à la restauration collective, elle a devant elle un véritable virage à négocier mais il faudrait s'assurer au plus vite qu'il y a bien quelqu'un au gouvernail. On ne peut plus ignorer le problème budgétaire que lui impose la crise actuelle et pour lequel un fonds d'aide spécifique doit être créé pour prendre en compte les surcoûts. Il faut prendre en considération l'évolution des conditions de travail et modifier l'accès à la prestation restauration en conséquence.

Enfin, au niveau des régions, il apparaît de plus en plus évident que la réforme territoriale de 2015 a fait passer l'ASI au dernier rang des priorités des préfets de région. Nous vous avons averti quelques temps après la mise en place de la réforme qu'il y avait entre autres des effets très préjudiciables sur les moyens des PFRH. Cela se manifeste très clairement avec des rotations de personnels importantes, des postes inoccupés pendant plusieurs mois et des ETP en nombre toujours plus restreint. Nous en voyons les conséquences régulières, et des dysfonctionnements totalement anormaux dans des SRIAS.

Parce qu'il n'y a pas de grandes ou de petites SRIAS, il faut que les présidents de SRIAS aient tous des facilités de service à 100 %, il faut que les animateurs des commissions disposent aussi de facilités adaptées à l'activité de leur commission.

Nous pensons que nous en sommes de plus en plus souvent en train de remettre l'ASI sur les rails par des mesures d'urgence, des rappels de principes en régions et en proposant des mesures d'aide ponctuelles. Cette façon de faire est largement insatisfaisante si l'on veut une ASI visible par celles et ceux qui en ont le plus besoin. Il est encore temps de réagir...

Paris, le 19 janvier 2022